

Baignade à Lausanne



La nouvelle plage d'Ouchy attire de nombreuses personnes, dont certaines viennent avec leur paddle. Or, à l'intérieur des bouées jaunes, ils ne sont pas autorisés. FLORIAN CELLA

Prisée, la plage d'Ouchy n'est pas pour les paddles

Face au succès de la plage du port, un projet d'extension est en préparation. Mais les planches SUP, pourtant interdites, gênent les baigneurs.

Catherine Cochard

L'espace de baignade de 2000 m² inauguré en février dernier dans le port d'Ouchy a trouvé son public. À tel point que la Municipalité envisage à présent d'agrandir la plage pour mieux accueillir les nombreux nageurs - et non-nageurs - qui y viennent.

«Ce projet d'extension, nous souhaitons le mener en parallèle aux travaux de rénovation du port d'Ouchy, explique Pierre-Antoine Hildbrand, municipal lausannois chargé de la Sécurité. L'idée, c'est d'étendre la zone de baignade en direction de Pully. Mais ça ne se fera pas cet été. Il nous faut d'abord obtenir l'accord des différentes instances impliquées ainsi

que le budget nécessaire.» Quelques mises au point ont été nécessaires depuis février. La douche, qui n'était au début pas encore totalement installée, est aujourd'hui pleinement opérationnelle. Dernièrement, juste avant que les eaux du lac ne montent en raison des intempéries, on crawlait et brassait à Ouchy en se prenant les pieds dans les macrophytes qui grimpaient jusqu'à la surface. Les longs végétaux ont été partiellement fauchés. «Dans les zones de baignade, comme dans tout le port, du reste, nous avons l'autorisation de couper les plantes aquatiques qui dépassent trop», indique Pierre-Antoine Hildbrand.

«Zone de baignade»

Quant aux personnes qui doutent de la propreté du lac à cet endroit, le municipal rappelle que des tests préalables à l'installation de la plage à cet endroit avaient été réalisés et qu'ils avaient démontré que la qualité hydrique était conforme. «Bien évidemment, vu la configuration légèrement en cuvette de l'endroit, des morceaux de bois et déchets végétaux peuvent stagner», concède-t-il. Néanmoins, lors de beaux après-

«Il suffit de partir directement hors de la zone de baignade, à gauche du ponton direction Pully, pour ne pas être en infraction.»

Pierre-Antoine Hildbrand, municipal lausannois chargé de la Sécurité

midi estivaux comme ceux de cette semaine, le deck est pris d'assaut par les baigneurs mais aussi par les paddleurs. Une cohabitation qui, comme presque partout ailleurs au bord du lac, n'est pas sans remous. «Ils n'ont pas le droit d'être ici, à l'intérieur des bouées jaunes, puisque c'est une zone de baignade réservée aux baigneurs justement», s'insurge Émilie*, une Lausannoise qui vient régulièrement à la plage d'Ouchy et constate à chaque fois la présence de SUP.

Rappel à l'ordre

Au sens de l'ordonnance sur la navigation intérieure, les SUP sont considérés comme des «bateaux à pagaie». À ce titre, ils sont soumis à des restrictions de navigation. «Il va falloir rappeler que les paddles n'ont rien à faire ici! Ils ont l'interdiction de se trouver sur le deck de la plage d'Ouchy ou à l'intérieur des bouées jaunes, développe Pierre-Antoine Hildbrand. Il suffit du reste de partir directement hors de la zone de baignade, par exemple à gauche du ponton direction Pully, pour ne pas être en infraction.»

* Prénom d'emprunt

L'emblème triangulaire de la «corporate architecture»

Enseignes historiques lausannoises

Patrimoine

L'immeuble d'André & C^{ie}, au chemin Messidor 5-7, est une des dernières réalisations de Jean Tschumi.

Le mieux pour appréhender l'immeuble André & C^{ie} serait d'arriver par les airs. Lové dans le quartier cosu et végétal du chemin Messidor, son triangle isocèle marque le paysage de sa modernité. Mais, pour le piéton, difficile d'apercevoir ses trois faces qui en font l'originalité aujourd'hui encore, ou la terrasse en attique réservée à l'époque à la direction. Une discrétion qui correspondait bien à la firme vaudoise d'import-export de matières premières agricoles, fondée en 1877 à Nyon par la famille darbyste André, qui en a toujours tenu les rênes.

Réalisé entre 1959 et 1962 par Jean Tschumi et Pierre Bonnard, architectes attirés de la multinationale céréalière alors en plein âge d'or, le bâtiment se range dans la catégorie de la *corporate architecture*. Jean Tschumi n'en est pas à son coup d'essai dans le domaine et le canton. En 1954, il érige le siège de la Mutuelle Vaudoise Assurances, à l'avenue de Cour, puis il signe celui de Nestlé, à Vevey, en 1960. Comme ces deux bâtiments, le triangle d'André & C^{ie} frappe par ses «formes radicales», souligne Gaëlle Nydegger dans le guide «Architecture

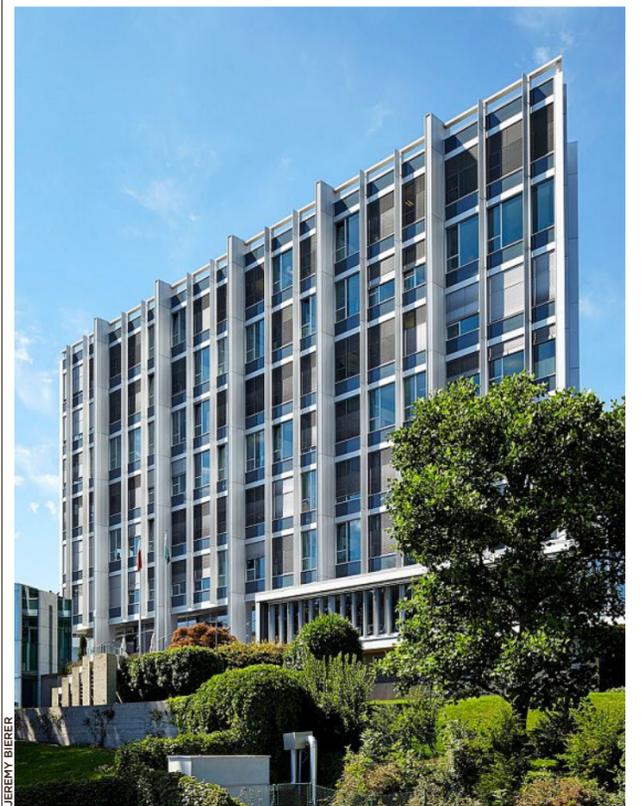
de poche». Jean Tschumi mourra abruptement en 1962 d'un infarctus, faisant de l'immeuble une de ses dernières réalisations.

La verticalité du bâtiment est soulignée par cinq lamelles métalliques qui s'élancent du sol jusqu'à l'attique, au 6^e niveau, et d'autres, plus fines, qui commencent au 1^{er} étage et encadrent de longues fenêtres. Ces lignes de verre et d'aluminium, techniques de pointe à l'époque, composent ce qu'on nomme une façade rideau, sans fonction structurelle.

Sauver les cèdres

Le triangle choisi par Tschumi et Bonnard serait une référence au logo en A de la firme céréalière. Mais le polygone est aussi une manière intelligente d'exploiter les caractéristiques du terrain, qui abritait jusqu'en 1959 la Villa Églantine et sa campagne. D'abord, aucune des trois faces ne regarde le nord, pour la lumière et le confort. Sa forme élancée - on le qualifie de vaisseau ou de paquebot - permet aussi de sauver les grands cèdres du parc (la même contrainte a décidé de la forme du siège de la Vaudoise). Une annexe rompant le triangle initial a été ajoutée en 1989.

Depuis 2004, le bâtiment, qu'on nomme encore du nom de son commanditaire, abrite le siège de Debiopharm, qui a racheté les lieux pour 25 millions lors de la faillite d'André & C^{ie} en 2001. L'entreprise pharmaceutique, fondée en 1979 à Lausanne, l'a rénové (bureau CCHE) pour 16 millions de plus avant de s'y installer. **Cécile Collet**



La façade sud du bâtiment, vue depuis l'avenue de Florimont.

Lausanne veut construire un miroir d'eau à la bordelaise au parc de Montbenon

Nouvelle fontaine

La Ville soumet à l'enquête publique un aménagement de 200 m² qui fera aussi office de brumisateur géant par moments. Coût: 1 million de francs.

Ça bouge au parc de Montbenon en 2021. Après y avoir aménagé une toute nouvelle place de jeux pour les enfants en avril dernier, la Municipalité de Lausanne soumet ces jours à l'enquête publique une installation qui ne devrait pas ravir que les culottes



Pour installer le miroir d'eau, il faudra détruite la fontaine existante, au sud du parc. IMAGE DE SYNTHÈSE/DR

courtes: un miroir d'eau, comme il en existe déjà à Bordeaux au bord de la Garonne.

Aspect intergénérationnel et ludique de l'eau

«Ce projet est emblématique de ce que nous voulons faire, à savoir renforcer le caractère ludique de l'eau et son aspect intergénérationnel, soulignait la municipale de l'Environnement, Natacha Litzistorf, au moment dévoiler en janvier 2020 son préavis «L'eau dans les parcs de la Ville: bon pour l'environnement et la santé». Coût de l'aménagement: 1 million de francs.

Avant de construire cette nouvelle fontaine, il faudra détruire l'ancienne, située au sud de Montbenon. Une «évaluation sécuritaire» a de toute façon conclu que la structure existante ne répondait plus aux normes en vigueur. Elle comporte des éléments saillants, la hauteur de chute est trop importante et l'eau n'est pas propice à la baignade.

L'installation aura une emprise au sol de 46 mètres par 12, mais le plan d'eau à proprement parler ne mesurera que 200 m². Il présentera un effet miroir, mais il fera aussi office de brumisateur géant de manière sporadique. Un

local technique sera construit sous le plan d'eau.

Techniquement justement, en configuration normale, la fontaine fonctionnera en circuit fermé, avec recyclage de l'eau. La brumisation sera quant à elle directement alimentée en eau potable. Sa mise en route sera programmée lorsque le miroir sera sec pour permettre aux buses localisées dans le fond du bassin d'expulser l'eau à haute pression, verticalement. Le remplissage du bassin se fera en eau de ville. L'ensemble du système sera automatisé.

Laurent Antonoff